

Service sécurité et éducation routières

Unité gestion de crise et transports

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2025-09

**Portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2025-01 du 08 janvier 2025
réglementant la circulation sur l'autoroute A42 pendant les travaux
de reprises ponctuelles des chaussées**

**La préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et la loi 83.8 du 7 janvier 1983 ;
- VU** le décret 96.982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de la circulation sur les autoroutes ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R411-9 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 relative à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1982 et modifiée par les textes subséquents ;
- VU** le calendrier des jours hors chantiers pour 2025 ;
- VU** la note technique du 14 avril 2016 du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;
- VU** l'arrêté préfectoral permanent n° 2019-01 du 25 janvier 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2025-01 du 08 janvier 2025 ;
- VU** la demande de Monsieur le Directeur Régional APRR Rhône en date du 09 avril 2025 ;
- VU** le décret en conseil des ministres du 22 mars 2023 portant nomination de Mme Chantal MAUCHET, en qualité de préfète de l'Ain ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 10 avril 2025 portant délégation de signature de Vincent PATRIARCA, directeur départemental des territoires ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 avril 2025 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires en matière de compétences générales ;

- VU** l'avis favorable de la sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé du 11 avril 2025 ;
- VU** l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Ain du 10 avril 2025 ;
- VU** l'avis favorable de M. le général commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain du 17 avril 2025 ;
- VU** l'information communiquée au service départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain du 09 avril 2025 ;
- VU** l'avis favorable du maire de la commune de Saint-Denis-en-Bugey du 10 avril 2025 ;
- VU** l'avis favorable du maire de la commune de Balan du 11 avril 2025 ;
- VU** l'avis favorable du maire de la commune de Meximieux du 14 avril 2025 ;
- VU** la demande d'avis du 09 avril 2025 restée sans réponse de la commune de Ambérieu-en-Bugey ;
- VU** la demande d'avis du 09 avril 2025 restée sans réponse de la commune de Béligneux ;
- VU** la demande d'avis du 09 avril 2025 restée sans réponse de la commune de Bourg-Saint-Christophe ;
- VU** la demande d'avis du 09 avril 2025 restée sans réponse de la commune de Château-Gaillard ;
- VU** la demande d'avis du 09 avril 2025 restée sans réponse de la commune de Chazey-sur-Ain ;
- VU** la demande d'avis du 09 avril 2025 restée sans réponse de la commune de Leyment ;
- VU** la demande d'avis du 09 avril 2025 restée sans réponse de la commune de Pérouges ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la protection des chantiers et la sécurité des usagers pendant les travaux,

SUR proposition du directeur départemental des territoires de l'Ain ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'opération de réparation du Passage Supérieur situé au PR 25+080 sur l'autoroute A42 (diffuseur de Pérouges n°7), objet de l'arrêté temporaire n° 2025-01 du 08 janvier 2025 susvisé, a pris de l'avance.

Le phasage du chantier, annexé à l'arrêté précité, est modifié à compter du **29 avril 2025**.

Le programme des restrictions de circulations mis à jour est détaillé dans le tableau de synthèse annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté temporaire n° 2025-01 du 08 janvier 2025 restent inchangées.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux personnes intéressées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain et aux abords du chantier.

Article 4 :

- La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain,
 - Le directeur départemental des territoires de l'Ain,
 - Le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain,
 - Le directeur régional Rhône APPR,
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information :
- au directeur de la sous-direction de la Gestion et du Contrôle du réseau autoroutier concédé,
 - au président du conseil départemental de l'Ain,
 - au directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain,
 - aux maires des communes concernées.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 avril 2025

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,
Pour le directeur départemental des
territoires et par subdélégation,
Le chef d'unité gestion de crise et transports,



Georges WACRENIER

Voies et recours :

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa publication:

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou par un recours hiérarchique. La décision explicite ou l'absence de réponse dans un délai de 2 mois qui fait naître une décision implicite de rejet peuvent être déférées au tribunal administratif de Lyon.
- soit directement par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet « Télérecours citoyens » en suivant les instructions disponibles sur le site : <https://citoyens.telerecours.fr>

ARRÊTE n° 2025-09
ANNEXE 1/1

Par convention :
A42 sens 1 = Lyon vers Bourg/Genève // A42 sens 2 = Bourg/Genève vers Lyon
VD = Voie de Droite // VM = Voie Médiane // VG = Voie de Gauche

n	Travaux (principaux)	Mode d'exploitation	Sens	Date phasage		Ballage		Report
				Début	Fin	PR Début	PR Fin	
3 à 18	Extrados	Alternat de circulation sur l'Ouvrage du diffuseur de Péroutes (n°7)		Jour + Nuit				jusqu'au 06/05
				Mar 14/01	Mar 29/04			
18	Appro matériel sens 1 Pose SMV sur bretelle Entrée sens 1	Neutralisation VD sens 1, avec : - depuis la gare de Péroutes (n°7), fermeture de l'accès à l'A42 direction "Genève / Bourg".	1	nuit [21h-6h]		23+80 0	25+40 0	S19 - nuits des 05 et 06/05
				Mar 29/04	Mer 30/04			
	Dépose alternat	Neutralisation VD sens 2, avec : - depuis la gare de Péroutes (n°7), fermeture de l'accès à l'A42 direction "Lyon / St Exupéry" - en provenance d'A42-Bourg/Genève, fermeture de la Sortie n°7 (Péroutes) fléchée "Péroutes / Mémimieux"	2	nuit [21h-6h]		25+70 0	24+60 0	S19 - nuits des 05 et 06/05
				Mar 29/04	Mer 30/04			
20 et 21	Intrados sens 1	Fermeture de la Section Courante sens 1 en inter-bretelle du diffuseur de Péroutes (n°7)	1	nuit [21h-6h]				S22 - nuits des 26 et 27/05
				Lun 12/05	Ven 16/05			
				nuit [21h-6h]				
				Lun 12/05	Ven 16/05	26+40 0	24+90 0	
				Lun 19/05	Ven 23/05			
				nuit [21h-6h]				
				Lun 12/05	Ven 16/05			
				Lun 19/05	Ven 23/05			